

Présidente du comité scientifique :

Dr. Zaamiche Hannane

Membres du comité scientifique :

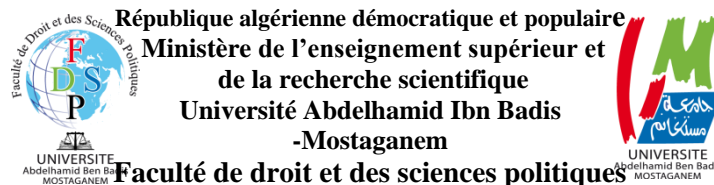
Pr. Fninekh Abdelkader- Pr. Abassa Tahar - Pr. Fergag Maamar-Pr. Haidra Mohamed- Pr. Saji Allam- Pr. Bassim Mohamed Chihab- Pr. Doubi Bounoua Djamel - Pr. Boussahba Djillali - Dr.Zaamiche Hannane - Dr. Mohamed karim Noureddine - Dr. Benouali Ali – Dr. Benadida Nabil - Dr. Zouatine Khaled - Dr. Bouzid Khaled - Dr. Benabou Affif- Dr.Ouafi hadja.

Président du comité d'organisation:

Dr. Mohammed Karim Noureddine

Membres du comité d'organisation :

**Dr.Belbey Ikram- Dr.Aoun Fatima zohra- Dr. Belhaj Djillali- Dr. Kherreze Halima - Dr. Ben guettat Khadija- Dr. Allag Nawal- Dr. Benkara Mustapha Aicha – Dr. Bouker Rachida.
Et.Dr. Chibane Ouarda – Et.Dr. Zaiti Zoubida –**



Sous le haut patronage du Directeur de l'Université Abdelhamid Ben Badis de Mostaganem, Professeur Boudrah Ibrahim

(Unité de recherche (PRFU)

« Politique pénale et son rôle dans le développement " économique et social »

En collaboration avec

Le laboratoire de recherche : droits de l'homme et libertés publiques

Et l'équipe protection internationale des droits de l'homme et des libertés publiques



Organise la 2^e journée d'étude sur :

Les perspectives juridiques de la politique pénale du phénomène de traite des êtres humains dans la législation algérienne

Le 16 Décembre 2024

Président d'honneur de la journée d'étude :

Pr.Fninekh Abdelkader

Coordinateur de la journée d'étude :

Dr. Benouali Ali

Dates importantes

Dernier délai pour recevoir les résumés :

06 Décembre 2024

Dernier délai pour répondre les communications

acceptées :

10 Décembre 2024

Dernier délai pour recevoir les communications

complètes :

13 Décembre 2024

Date d'organisation de la journée d'étude :

16 Décembre 2024

Langue utilisée : Arabe- Français- Anglais

Les communications complètes sont envoyées à

l'adresse mail :

prfu.dfamille@gmail.com

*** ** * * ** ** **

*Pr. Haidra Mohamed
Directeur de l'unité de Recherche*

Conditions de participations

- 1-Que la communication concerne l'un des axes précisé supra.
- 2- Que la communication soit innovante, et qu'elle n'ait pas fait l'objet de publication ou de participation à une manifestation scientifique.
- 3-Que la communication respecte les règles scientifiques et méthodologiques communément reconnus et appliquées.
- 4- Que la communication soit entre 10 et 15 pages.
- 5- **la rédaction de la communication doit être :** en langue arabe avec Traditional Arabic, police 16 pour le contenu et 12 pour les bas de pages
En langue étrangère avec Times New Roman, police 14 pour le contenu et 10 pour les bas de pages.

Pr. Haidra Mohamed
Directeur Pr. Haidra Mohamed Recherche
Directeur de l'unité de Recherche

crime, et prendre des mécanismes et des mesures visant à la combattre et à la réduire. À partir de là, nous pouvons poser la question suivante :
Quels sont les mécanismes punitifs adoptés par le législateur algérien pour lutter contre la traite des êtres humains ?

Les Axes de la journée d'étude

Premier Axe:

Le Cadre conceptuel du crime de traite des êtres humains

Deuxième Axe:

Les Mécanismes législatifs pour lutter contre le crime de traite des êtres humains

Troisième Axe

Les Mécanismes internationaux de lutte contre le crime de traite des êtres humains

Problématique de la journée d'étude

Les sociétés ont récemment été témoins de l'émergence de nombreux nouveaux crimes, résultat d'accumulations sociales et économiques en leur sein, qui ont conduit les auteurs de crimes à rechercher un profit rapide, quelle que soit la manière d'y parvenir, même aux dépens de l'économie. Entité humaine, en l'exploitant des manières les plus horribles, sans tenir compte du caractère sacré de cette entité.

Le délit de traite des êtres humains est l'un des délits les plus importants qui touchent la personne dans son entité et son humanité, et qui s'est répandu dans la société algérienne, en raison des énormes profits que ce commerce génère, notamment avec le développement technologique qui s'opère dans tous les domaines. domaines, ce qui a conduit à la commission de ce crime par des moyens et méthodes modernes. Il est donc difficile de détecter et de poursuivre les auteurs.

C'est ce qui a poussé le législateur algérien à suivre cette évolution, en s'attaquant à ce crime par la loi 23/04, alors que le législateur algérien tentait, à travers cette loi, de faire le point sur l'ensemble des comportements délictueux associés à ce